

Le Sénat
reprend influence

noyau de l'opposition ne se laissait point entamer par de tels moyens. Chaque jour faisait voir combien les institutions républicaines avaient jeté de profondes racines au sein du peuple, et combien peu surtout les hommes vivant en dehors et loin de l'agitation des partis, combien peu les villes de l'intérieur, se sentaient portés vers la monarchie, ou seulement se préparaient à la subir. Si Rome avait connu le système représentatif, le mécontentement du peuple aurait trouvé dans les élections son issue naturelle, et, se faisant jour, se serait fortifié. Dans l'état des choses, il ne restait aux constitutionnels d'autre ressource que de se rallier au Sénat, au Sénat qui, dans sa déchéance, n'en restait pas moins à leurs yeux le représentant et le défenseur né de la légitimité républicaine. Tout-à-coup ce corps, abaissé jusqu'à terre, vit arriver à lui toute une armée à la fois plus forte et incomparablement plus fidèle qu'au jour où, au faite de son éclatante puissance, il avait pu écraser les Gracques, qu'au jour où, protégé par le sabre de Sylla, il avait restauré l'ancien régime. L'aristocratie comprit ses avantages : aussitôt elle se mit en mouvement. C'est à ce moment que Marcus Tullius Cicéron avait eu permission de revenir. Il promettait de marcher avec le groupe des dociles dans la Curie, de se garder de toute velléité d'opposition, et de travailler même de son pouvoir dans l'intérêt des triumvirs. En le rappelant, Pompée n'avait voulu faire à l'oligarchie qu'une concession temporaire, jouer un tour à Clodius surtout, et enfin conquérir, si faire se pouvait, à sa cause, dans la personne de l'éloquent consulaire, un instrument désormais assoupli par tant d'épreuves. Mais de même que son exil avait été une démonstration contre le Sénat, son retour servit aussi de prétexte avidement saisi à démonstrations républicaines. Les deux consuls, protégés contre les Clodiens par la faction de *Titus Annius Milon*, apportèrent au peuple, de la façon la plus solennelle, la motion du rappel, préala-

blement autorisée par sénatus-consulte exprès. Le Sénat avait invité tous les citoyens, amis de la constitution, à ne point faire défaut au vote. Et de fait, au jour fixé (4 août 697), une foule inaccoutumée de notables citoyens, beaucoup venant de leur province, se réunit dans les comices. Le voyage du consulaire, de Brundisium à Rome, ne fut qu'une suite de manifestations semblables et non moins éclatantes¹. Dans cette occasion, se scella publiquement le pacte de la nouvelle alliance entre le Sénat et les conservateurs : on passa ces derniers en revue, pour ainsi dire, et leur attitude excellente ne contribua pas peu à faire lever la tête à l'aristocratie étonnée d'un tel retour de fortune. Cependant, Pompée assistait dérouteré aux déris de l'opinion. Son immobilité passée, l'indignité, le ridicule de sa position actuelle au regard de Clodius, avaient tué le crédit de la coalition ; et dans le Sénat, la fraction qui tenait pour elle, démoralisée par tant de maladroites commises, délaissée, dépourvue de conseils, ne pouvait rien pour empêcher les républicains et les aristocrates unis d'y reprendre partout la haute main. Assurément, à cette heure (697), qu'ils jouassent leur jeu hardiment et avec adresse, et la partie n'était point désespérée. Ils trouvaient dans le peuple le ferme appui qui leur avait fait défaut depuis un siècle : avoir foi en lui, en eux-mêmes, c'était là le plus court et le plus honorable moyen pour arriver au but ! Pourquoi ne pas attaquer les triumvirs de front ? Pourquoi, s'il se rencontrait quelque noble, homme de cœur, pourquoi ne se mettrait-il pas à la tête des sénateurs ? Pourquoi ne pas faire annuler les mesures exceptionnelles et violentes des triumvirs, et ne pas appeler aux armes contre les tyrans et leur faction tous

57 av. J.-C.

57.

¹ [V. Cic. notamment lettre *ad Attic*, IV, 1, et les discours *post reditum*, *passim*. Il se vante d'être venu, porté sur les épaules de toute l'Italie (*Italia cuncta pæne suis humeris reportarit*!... — *Post reditum* I, 15).]

les républicains de l'Italie? Peut-être était-il temps encore de rétablir le Sénat dans son ancienne souveraineté! A tout prendre, les Républicains couraient gros risque : mais qui sait? Ainsi qu'il arrive souvent, l'audace ici n'était-elle point la sagesse? Par malheur, l'aristocratie manquait d'énergie : à peine si elle était capable d'une telle décision, à la fois simple et forte. Restait une autre voie plus sûre peut-être, plus à la portée des constitutionnels, en tous cas, étant donnés leur caractère et leurs habitudes. Ils songèrent à séparer les deux principaux triumvirs, et profitant de la division qu'ils allaient faire naître, à s'emparer pour eux-mêmes du gouvernail. Depuis que César avait pris le pas sur Pompée, le contraignant à ambitionner de nouveaux pouvoirs, l'intimité s'était refroidie et relâchée entre les hommes qui dominaient le Sénat : si Pompée obtenait l'objet de ses convoitises, ne devait-il pas bientôt se faire, d'une manière ou d'une autre, qu'ils en vinssent à une rupture à la lutte ouverte? Pompée entrant seul en campagne, sa défaite était certaine : il tombait, et après le combat, le parti constitutionnel n'avait rien gagné, passant sous la loi d'un seul au lieu d'obéir à deux maîtres. Mais si les nobles savaient user contre César des moyens qui lui avaient jusqu'alors assuré la victoire : s'ils entraient en alliance avec son rival plus faible, disposant alors d'un capitaine tel que Pompée et d'une armée solide de constitutionnels, ne pouvaient-ils pas espérer l'avantage? Puis après, n'ayant plus affaire qu'à ce même Pompée et à son incapacité politique, depuis si longtemps notoire, ne leur serait-il pas facile de venir promptement à bout de lui?

Pompée sollicite
un nouveau
commandement.

Les choses tournaient donc à rapprocher Pompée et le parti républicain, et se prêtaient à une entente : l'entente se ferait-elle? Quels seraient à l'avenir les rapports entre les deux triumvirs d'une part, et l'aristocratie de l'autre, rapports confus et indécis, au plus haut point, en ce

moment? C'est ce qu'allait décider la motion portée devant le Sénat par Pompée quand vint l'automne de 697 : il sollicitait formellement un commandement extraordinaire. A sa demande, il rattachait tout d'abord les mesures qui, onze ans plus tôt, avaient aidé à fonder sa puissance : il entendait remédier à la cherté du pain, cherté accrue dans Rome d'une façon désolante, absolument comme avant la loi Gabinia. Les prix avaient-ils monté par l'effet de certaines manœuvres, ainsi que Clodius en accusait tantôt Pompée et tantôt Cicéron, ceux-ci lui renvoyant l'accusation à lui-même¹? C'est ce que l'on ne saurait dire. La piraterie toujours active, la détresse du Trésor, la négligence ou le désordre administratif dans la surveillance des approvisionnements suffisaient et au-delà, sans qu'il fût besoin d'accapareurs agissant dans des vues politiques, pour amener la disette dans cette grande capitale, qui ne subsistait presque que des importations d'outre-mer. Le plan de Pompée était celui-ci : se faire donner par le Sénat l'administration des céréales [*rei frumentariæ potestas*] dans toute l'étendue de l'Empire, et par suite le droit illimité de puiser dans les caisses de l'Etat, en même temps qu'il aurait une armée et une flotte; et que son commandement, pareillement étendu sur toutes les régions appartenant à la République, primerait, dans chaque province, l'*imperium* du proconsul ou préteur local. Bref, il ne rêvait rien moins qu'une édition nouvelle et augmentée de la loi Gabinia, avec la perspective de la conduite d'une guerre en Egypte, alors prochaine (VI, p. 342), et se rattachant, comme jadis la guerre contre Mithridate, à une expédition contre

57 av. J.-C.

La question
des céréales.

¹ [Qu'on lise à ce propos la scène curieuse qui se passe au Forum, le 8 des ides de février (12 janvier 698). Il y a là tout un tableau des mœurs politiques de l'époque : on injurie Clodius, on lui jette à la face des vers qui l'accusent d'inceste avec sa sœur. Et Clodius, furieux, pâle, de demander aux siens *quis esset qui plebem fame necaret?* — Et sa troupe de répondre : « Pompée! » (*Cic. ad Quint. fr. 2, 3.*) — V. la même scène dans *Plut. Pomp. 48*, et *H. de C., II, p. 374.*]

56.

57 av. J.-C.

les pirates. Quelques progrès qu'eût faits durant ces dernières années l'opposition contre les nouveaux dynastes, la majorité du Sénat, quand la discussion s'ouvrit sur cette motion (septembre 697), était encore, il en faut convenir, sous le coup de la terreur imprimée par César. Elle admit docilement la motion en principe, et cela, sur la proposition même de Cicéron qui, dans cette première occasion, devait donner et donna en effet la preuve de la soumission enseignée par l'exil¹. Mais quand on en vint aux articles de détail, le projet primitif, sorti des mains du tribun du peuple *Gaius Messius*², subit des modifications essentielles. Pompée n'avait ni la libre disposition des deniers du Trésor, ni une armée et une flotte à lui, ni l'*imperium* sur les commandants de province : on lui mettait en main seulement pour l'approvisionnement de Rome des sommes considérables : on lui donnait quinze lieutenants : il aurait la pleine puissance dans tout l'Empire proconsulaire en matière d'administration frumentaire, et cela pendant les cinq années qui allaient suivre. Telle était la teneur du plébiscite proposé au vote des comices. Ces amendements au projet primitif équivalaient presque à son rejet ; ils s'expliquent par de nombreuses et diverses causes. Le nom de César pesait sur les délibérations ; et quoique absent et enfoncé dans les Gaules, à mettre Pompée non plus à côté, mais au-dessus de lui, il y avait de quoi faire reculer tous les timides. Crassus, à son tour, l'ennemi héréditaire et l'associé malveillant de Pompée, le poursuivait de son opposition sourde ; et Pompée, plus tard, ne manqua pas,

¹ [V. Plut. *Pomp.* 49, et Cic. *ad Attic.* 1, 4. Pompée le nommait le premier parmi ses quinze lieutenants, et le tenait pour un autre lui-même (*Ille legatos quindecim quum postularet, me principem nominavit, et ad omnia me alterum se fore dixit.*). H. de Cés. II, p. 366.]

² [Ce *Gaius Messius*, l'auteur de la loi *Messia*, fut attaqué par les Césariens, à son retour d'une légation, et Cicéron le défendit (*ad Att.* 4, 15. 8, 11). Plus tard, il est gagné à César et lui rend des services dans la guerre d'Afrique (*Cæs. Bell. Afr.* 33).]

sincèrement ou non, de faire remonter à lui l'insuccès de la motion. Joignez à cela l'antipathie de la faction républicaine, dans le Sénat, contre toute mesure accroissant, de nom ou de fait, les pouvoirs des triumvirs ; enfin et surtout l'incapacité personnelle de Pompée qui, même après l'heure venue de l'action, ne put prendre sur lui de se déclarer et d'agir, aimant mieux, selon son usage, se cacher derrière l'*incognito*, lançant en avant ses amis chargés de révéler sa pensée, pendant que, comme toujours, il affectait la modestie et se déclarait content même à moins, si moins lui était donné. Chose toute simple, on le prit au mot. Quoi qu'il en soit, c'était une chance heureuse que de rencontrer enfin quelque chose à faire, et surtout de tenir un honnête prétexte de quitter Rome. Pompée réussit tout d'abord, non sans que les provinces s'en ressentissent grièvement, à y faire arriver les blés en abondance et à bon prix. Pourtant, son but principal n'était point atteint, et le titre proconsulaire, qu'il avait droit de porter dans toutes les provinces, restait un vain nom, tant que le Proconsul n'avait pas de soldats. Aussi, fit-il bientôt saisir le Sénat d'une seconde motion, aux termes de laquelle il aurait à ramener dans son pays, même à main armée, s'il était nécessaire, le roi d'Egypte expulsé par la révolte. Mais plus il devenait manifeste qu'il avait besoin du Sénat et ne pouvait rien sans lui, moins les sénateurs se montraient faciles et traitables. D'abord, on découvrit dans les livres sybillins un oracle qui prohibait comme impie tout envoi de troupes romaines en Egypte : aussitôt le Sénat, saisi d'une terreur sainte, de voter unanimement contre une intervention armée. Pompée, tant était grande son humilité présente, aurait accepté la mission, même usant des voies pacifiques ; mais comme toujours il joua son malheureux jeu caché ; et pendant qu'il faisait parler pour lui ses amis, il parla et vota pour l'envoi d'un autre sénateur. Naturellement, le Sénat repoussa sa proposition : il y

Expédition
d'Egypte.

aurait eu crime à exposer une tête si précieuse à la patrie; et en fin de compte, après tous ces longs débats, il fut décidé que Rome n'interviendrait point (janvier 698) ¹.

56 av. J.-C.

¹ [Déjà, et par anticipation, à la fin du chap. IV (VI, pp. 311 et s.), consacré aux affaires de l'Orient, M. Mommsen a dit un mot de toute cette affaire de la restauration de Ptolémée Aulète. — Ici, il n'en parle qu'à l'occasion de la comédie qui se joue dans Rome, et de la déconvenue de Pompée. On en trouvera le détail tout au long, avec indication des sources, dans Drumann, à la *Biographie* du Cornélien (n° 21) *P. Lentulus Spinther* (consul 697), l'ami de Cicéron et le promoteur officiel de son rappel de l'exil. Ptolémée, venu à Rome pour solliciter le secours de la République contre son peuple et sa fille Bérénice, logea chez Pompée même, dans sa villa d'*Albanum*, et c'est de là que, comme Jugurtha jadis, il achetait à beaux deniers les voix des sénateurs (*aperte pecunia nos oppugnat. Ad Attic.* I, 1). L'abîme était sans fond, et ses largesses ne le pouvaient remplir. Il emprunte alors, *sous la garantie de Pompée*. Les Alexandrins envoient une ambassade pour déjouer les manœuvres du roi expulsé. Celui-ci, à l'instar de Jugurtha encore, empoisonne le principal des envoyés, l'académicien Dion. Lentulus jouait Pompée sous main. Futur proconsul de Cilicie, au sortir de son consulat, il demanda qu'on lui confiât l'expédition : Cicéron, entre son ami et Pompée, se tut. Quant à ce dernier (comme M. Mommsen l'indique), il déclara qu'il verrait volontiers donner cette mission au Proconsul Gaius Caton, tribun du peuple, fit proroger l'affaire : la foudre avait frappé une statue de Jupiter sur le mont Albain (*Dio Cass.*, 29, 30), sans compter l'oracle prohibitif des livres sybillins! La question revint en 698. Bibulus proposait d'envoyer trois commissaires en Egypte : Lentulus avait l'appui de Q. Hortensius : Pompée se faisait porter par le consulaire Volcatius et par le tribun Lupus. On finit, de guerre lasse, par décider qu'on ne ferait rien, et l'affaire dormit jusqu'après les conférences de Lucques. Alors Gabinus, partant de Syrie, restaura, comme on le sait. Ptolémée (VI, p. 312, — *Hist. de Cés.*, II, p. 371).]

A côté du triste rôle que joue ici Pompée, celui de Cicéron n'est pas moins pitoyable. Il redoute à ce moment un second exil et les menaces de Clodius. Il est l'obligé de Lentulus, il veut à tout prix rester bien avec Pompée (*in ea re nos et officio erga Lentulum mirifice, et voluntati Pompeii præclare satisfacimus.*) (*ad A. frat.*, 2, 2). De là, la conduite la plus tortueuse, les assurances données à Lentulus, puis celles données au Triumvir, les conseils les plus divers envoyés à l'un et à l'autre, et par dessus tout la crainte que ses lettres ne tombent dans des mains indiscreètes (*non ejus generis meæ literæ sunt, ut eas audeam temere committere, etc.* — *Ad famil.* 1, 7). Il faut lire toute sa correspondance à cette époque. Elle est le tableau vrai de la situation, mais elle diminue l'homme.

Nous retrouverons plus tard Lentulus parmi les anti-Césariens. Il capitule à *Corfinium* (*v. infra*, ch. X); et profite de la liberté que César lui laisse pour l'aller de nouveau combattre à Pharsale. Il aborde en Egypte après Pompée, et de là gagne Rhodes, où l'histoire perd sa trace.]

57.

56.

Toutes ces rebuffades de la part du Sénat, rebuffades que Pompée subit et, ce qui pis est, qu'il dut subir sans représailles, étaient aux yeux du gros public, de quelque part qu'elles vinssent, autant de victoires pour les républicains, autant de défaites pour le triumvirat. Le flot de l'opposition républicaine montait chaque jour. Déjà, les élections de 698 n'avaient qu'en partie réussi au profit des dynastes. Si d'un côté *Publius Vatinius* ¹ et *Gaius Alfius* ², candidats césariens à la préture, avaient pu passer, le peuple d'autre part avait élu deux partisans décidés de l'ancien gouvernement : *Gnaeus Lentulus Marcellinus* ³ et *Gnaeus Domitius Calvinus* ⁴ avaient été nommés l'un

Tentative de restauration aristocratique.

56 av. J.-C.

¹ [Vatinius, le père de la loi *Vatinia*, qui avait donné à César la province cisalpine pour cinq ans (VI, p. 375). Encore un de ces personnages sans foi ni loi, comme il en regorgeait dans Rome. « *Struma civitatis* (les écrouelles de l'Etat)! » C'est le nom que Cicéron lui donne (*pro Sest.* 65), par allusion aux tumeurs qui le défiguraient. Questeur en 691, tribun du peuple en 695, un instant lieutenant de César dans les Gaules, dans le procès de Sestius, il eut l'honneur d'une invective dirigée contre lui par Cicéron (*in Vatin.*). Plus tard encore accusé par *Licinius Calvus* (*v. infra*), il vit cette fois Cicéron se lever pour lui. Il fallait bien racheter les attaques passées, et se faire un titre auprès de César (*Cic. ad fam.*, I, 9. — Toute cette lettre à Lentulus, n'est qu'un plaidoyer embarrassé). Au cours de la guerre civile, Vatinius défendra Brundisium. Consul suppléant (*suffectus*) à la fin de l'an 707, il commande, non sans succès en Illyrie; est proclamé *imperator*, et quoique, après la mort de César, il ait dû rendre *Dyrrachium* à Brutus, il a le triomphe (déc. 714).]

63. 59.

47.

43.

² [*G. Alfius Flavius*, tribun du peuple en 695 : homme sans importance, que Cicéron n'indique pas comme malhonnête.]

59.

³ [*Gn. Lentulus Cornelius Marcellinus*, l'un des soutiens des Siciliens contre Verrès, et l'un des accusateurs de Clodius, dans l'affaire du sacrilège de la *Bonne Déesse*. Préteur en 695, puis propréteur en Syrie, et enfin consul. Ami de Cicéron, il aida à lui faire rendre ses propriétés : ennemi de Clodius, il le combattit, et Cicéron le tient pour un consul modèle (*ad Q. frat.*, 2, 6). Il ne fut pas favorable à Pompée dans l'affaire du roi d'Egypte. Il avait de l'éloquence (*Brut.*, 70).]

59.

53.

⁴ [*Gn. Domitius Calvinus*, tribun du peuple en 695. Lutte contre son collègue Vatinius : préteur trois ans après. Après bien des traverses, il sera nommé consul en 701. Il passe à Pompée et à César, pour qui il commandera en Afrique et en Illyrie durant la guerre civile. Nous le retrouvons à Pharsale, où il commande le centre de l'armée de César. Il pacifie pour lui l'Asie. — Après la mort de César, il est encore consul (714). Il va en Espagne et a le triomphe en 718. Depuis, on n'en entend plus parler.]

40.

36.

55 av. J.-C.

consul, l'autre préteur. Mais pour 699, *Lucius Domitius Ahenobarbus*¹ se portait candidat au consulat. Il était difficile d'empêcher son élection, tant à cause de sa grande influence à Rome, qu'à cause de sa colossale fortune; et l'on ne pouvait douter que ses actes ne fussent aussitôt ceux d'une opposition nullement déguisée. Ainsi les comices se rébellaient du plein assentiment du sénat. Le ciel lui-même faisait connaître qu'au milieu des querelles des hauts ordres, la puissance militaire et les caisses du trésor couraient danger de tomber aux mains d'un maître, que la liberté était pareillement en péril. Les dieux eux-mêmes montraient clairement au doigt la motion de Gaius Messius!

Attaque
contre les lois
juliennes.

Mais les républicains, quittant le ciel, redescendent bientôt sur la terre. Toujours ils avaient soutenu la nullité des lois consulaires de César, tant de celle relative au territoire de Capoue que de toutes les autres; et dès le mois de décembre 697, ils avaient en plein sénat demandé d'urgence leur cassation pour vice de forme. Le 6 avril 698, Cicéron, consul, proposa solennellement que le décret du partage des terres de Campanie fût placé à l'ordre du jour du 15 mai. C'était là déclarer la guerre. La motion venait d'un de ces hommes qui ne montrent leurs couleurs que quand ils le croient pouvoir faire en toute sûreté. Evidemment l'aristocratie jugeait le moment venu d'engager le combat, non point seulement contre César, avec l'aide de Pompée, mais encore contre la

70. 61. ¹ [De la *gens Domitia*, branche des *Ahenobarbi*, témoin de Cicéron contre Verrès, en 684. Edile curule en 693, il donne des jeux, où les lions de Numidie sont montrés en tel nombre, que le peuple, fatigué, va se reposer et quitte le cirque (*diludium Hor. ep. I, 19, 47*). Beau-frère de Caton, il suit comme lui le parti oligarchique. Préteur en 696. En 699, il brigue le consulat. Ecarté une première fois, il se fera nommer pour 700, et s'alliant avec Pompée, présidera le tribunal chargé de juger Clodius. En 705, il est nommé proconsul des Gaules au lieu et place de César: est capturé dans Corfinium: s'en va à Marseille où il se défend contre les troupes de César: s'enfuit, et va périr à Pharsale où il a commandé l'aile gauche des républicains.]

58. 55.
54.
49.

tyrannie, quelle qu'elle fût, de quel côté qu'elle vint. Ce qui allait arriver, il était facile de le prévoir. Domitius parlait haut, et se disait prêt à demander au peuple le rappel immédiat du vainqueur des Gaules. La restauration aristocratique était en plein travail: en attaquant la colonie de Capoue, la noblesse jetait le gant.

César recevait jour par jour des rapports circonstanciés sur les événements de Rome. Autant que le lui permettaient ses occupations militaires, il les suivait de l'œil du fond de la Province du sud, tout en évitant encore de s'y mêler en rien. Cependant, voici qu'on lui déclare la guerre, non point seulement à son collègue, mais et surtout à lui-même. L'heure est venue d'agir, il agit sans tarder. Justement il n'était pas loin: les aristocrates imprudemment n'avaient point attendu, pour éclater, qu'il eût repassé les Alpes. Au début d'avril (698), Crassus quitte Rome et s'en va au-devant de son collègue plus puissant, pour aviser de concert aux mesures que leur intérêt commande: il le joint à Ravenne. De là, tous deux se rendent à *Luca*, où se réunit à eux Pompée qui, lui aussi, avait quitté Rome peu de jours après Crassus (11 avril), soi-disant pour aller hâter les envois de blé de Sardaigne et d'Afrique. Leurs principaux partisans, *Métellus Népos*, proconsul de l'Espagne citérieure¹, *Appius Claudius*², propréteur de Sardaigne, et bien d'autres se trouvèrent au rendez-vous: on y compta 120 lieuteurs; et plus de 200 sénateurs assistèrent à ces conférences fameuses, où la monarchie opposait un sénat

Conférence
entre les
Triumvirs
à Lucques.

66 av. J.-C.

¹ [Il s'agit ici du *Q. Métellus Népos*, l'ancien lieutenant de Pompée, en Asie, qui fut son porteur de paroles en 691 (VI, p. 358). Tribun, dans la même année, il contribue à rappeler dans Rome le Triumvir. Préteur en 694, consul en 697 avec Lentulus Spinther. Après les conférences de Lucques, il s'en va en Espagne citérieure, et revient mourir à Rome vers 699.]

² [*App. Claudius Pulcher*, préteur en 694. En 700, consul avec Ahenobarbus. Homme vénal et douteux. Censeur en 704, il expulse Salluste du Sénat, suit Pompée en Grèce, où il meurt avant la bataille de Pharsale. Savant augure, bon orateur (Cic. *ad fam.* 3. 10, 3, 4, 9, 11. — *De Legib.*, 2, 13. — *De Divin.*, 2, 35. — *Brut.*, 77).]

63.

60. 57.

55.

57. 54.

50.

nouveau à l'assemblée des Pères-Conscrets de la République. A tous les points de vue, c'était à César qu'appartenait le mot décisif. Mettant à profit sa prépondérante influence, il rétablit aussitôt et fortifia la régence commune des triumvirs sur les bases nouvelles d'une répartition plus égale des pouvoirs. Les provinces les plus importantes, militairement parlant, qui restaient libres en dehors des deux Gaules, sont attribuées à ses deux collègues : Pompée délient les deux Espagnes, et Crassus la Syrie : ils en auront pour cinq années (de 700 à 704), en vertu d'un plébiscite exprès, l'administration militaire et financière. César, de son côté, stipulait une prorogation dans son commandement, lequel expirant avec l'an 700, se verrait continué jusqu'à la fin de 705 : il lui était licite de porter ses légions à dix, et les troupes qu'il leverait ainsi de son chef seraient payées sur le trésor de l'Etat.

54. Pour l'année qui allait suivre (699), Pompée et Crassus
49. s'assuraient leur second consulat, avant leur départ pour leurs provinces respectives; et César se réservait pareillement son second siège consulaire, à la fin de son proconsulat, en 706, alors qu'il aurait atteint les dix années révolues de l'intervalle exigé par la loi entre les investitures de deux magistratures suprêmes. Comme Crassus et Pompée, pour régner en maîtres dans la capitale, avaient besoin de soldats; comme on ne pouvait faire revenir de la Gaule transalpine, les légions primitivement affectées à la garde de Rome, il fut entendu qu'ils utiliseraient pour leurs besoins les légions nouvelles levées par eux à destination de l'Espagne et de la Syrie, et qu'ils ne les expédieraient d'Italie qu'à leur convenance personnelle. Les points principaux étant ainsi réglés, la tactique à suivre, vis-à-vis de l'opposition dans Rome, la détermination des candidatures pour l'année suivante, tous ces détails et autres articles secondaires, ne demandèrent pas longue délibération. Les dissidences personnelles, qui s'étaient à chaque pas rencontrées,

54-50 av. J.-C.

54.

49.

55.

48.

grâce à son génie sans égal de conciliation, César sut les aplanir avec sa facilité ordinaire; et de gré ou de force, il ramena dans une même voie tous les éléments contraires. De Pompée à Crassus, l'entente se rétablit, en apparence du moins, et comme entre bons collègues. Il n'y eut pas jusqu'à Clodius qui ne donnât des gages, promettant de se tenir tranquille, lui et sa meute, et de ne plus inquiéter Pompée. Exploit non moins étonnant de l'irrésistible enchanteur!

Tout démontre que cet arrangement des grosses questions pendantes ne fut pas un simple compromis entre hommes également puissants, et luttant à armes égales. Pompée, à Lucques, était dans la position d'un fugitif, tombé du faite de la puissance, et qui vient solliciter l'aide de son rival. Que César le repoussât en déclarant la coalition dissoute, ou qu'en l'accueillant, il laissât leur alliance vivre dans ses conditions actuelles, dans un cas comme dans l'autre, Pompée était perdu, politiquement parlant. Que si alors il ne rompait pas avec César, il devenait le client impuissant de son associé. Que si, au contraire, il se séparait de lui, si, ce qui d'ailleurs n'était guère en ce moment vraisemblable, il entraît lui-même dans une coalition nouvelle avec l'aristocratie; un tel pacte, contraint et forcé, et conclu à la dernière heure, n'avait rien qui pût effrayer César et le déterminer, pour en prévenir la consommation, à faire à Pompée d'aussi grandes concessions. Quant à une rivalité sérieuse de Crassus à César, elle était absolument impossible. Quels motifs avaient donc poussé César à descendre sans nécessité de la hauteur d'où il dominait Pompée? Pourquoi, aujourd'hui, lui accordait-il de bonne grâce ce deuxième consulat qu'il lui avait nettement refusé en 694, en concluant la première coalition, ce consulat que depuis lors, dans le dessein manifeste de s'en faire une arme contre son associé, Pompée avait en vain, et par tous les moyens, poursuivi

Vues de César.

60 av. J.-C.

sans le concours de César, ou même malgré lui? A cette question, la réponse n'est point facile. Je sais bien que Pompée n'y gagnait point tout seul d'être mis à la tête d'une armée : autant en obtenait Crassus, son vieil ennemi et le vieil allié de César. Evidemment, la puissance nouvellement remise à Crassus servait de contre-poids à la puissance militaire grande mise dans la main de son futur collègue au consulat. Encore César perdait-il infiniment par cela seul que son rival allait échanger son insignifiance actuelle contre un commandement important. Peut-être qu'à cette heure, le Proconsul des Gaules ne se sentait point encore assez maître de ses soldats pour se lancer sans crainte dans une entreprise contre les autorités régulières du pays. La guerre civile éclatant, il lui fallait ramener son armée d'au-delà des Alpes, ce qu'il ne voulait pas faire. Mais qu'on en vint ou non à la guerre civile, n'avait-il pas devant lui les aristocrates de Rome, bien plutôt que Pompée? Il semble que tout au plus il aurait eu intérêt à ne pas rompre avec lui, pour ne point encourager l'opposition par une telle rupture. Encore une fois, pourquoi lui tant accorder? Peut-être qu'il céda à des motifs tout personnels : peut-être se souvint-il du jour où, se trouvant lui-même sans crédit et sans force en face de Pompée, celui-ci l'avait sauvé en faisant tout-à-coup retraite, par pusillanimité, il est vrai, plutôt que par élan de générosité. Et puis, qui sait s'il ne voulut pas ménager le cœur de sa fille chérie, de l'épouse aimante de Pompée? Dans l'âme de César, combien de sentiments avaient place à côté des préoccupations du politique! En tout cas, ce qui le décida, ce fut la Gaule. Quoi qu'en aient dit ses biographes, la Gaule, à ses yeux, n'était point seulement une conquête du moment, bonne à lui valoir la couronne : il y allait pour lui, dans cette vaste entreprise, de la sûreté extérieure de Rome, de sa réorganisation intérieure, en un mot, de tout l'avenir de la patrie. Pour pouvoir

achever sa conquête sans être dérangé, pour n'avoir point avant l'heure à toucher à l'écheveau embrouillé des affaires italiennes, il abandonna sans hésiter son immense avantage sur ses rivaux; il donna à Pompée la force nécessaire pour battre le Sénat et les adhérents du Sénat. Que s'il n'avait eu en vue que de se faire roi le plus vite possible, César assurément aurait commis à Lucques une bien lourde bévue; mais dans cette âme rare, l'ambition ne se bornait pas à l'humble gain d'un trône. Il s'était tracé deux tâches immenses à mener et à accomplir de front : au-dedans, donner à l'Italie un système politique meilleur; au dehors, conquérir et assurer à la civilisation italienne un terrain vierge et nouveau. Naturellement, ses projets se contrariaient parfois; et son expédition dans les Gaules, si elle lui frayait la route vers le trône, ne laissait pas que d'arrêter sa marche. Combien il se préparait de fruits amers à retarder la Révolution italienne jusqu'en 706, alors qu'il l'aurait pu faire dès l'an 698! Il n'importe! Général ou homme d'Etat, César était joueur plus qu'audacieux : plein de foi en lui-même autant que de mépris pour ses adversaires, toujours il leur rendit des points, souvent au-delà de toute prudence et mesure!

L'heure avait sonné pour l'aristocratie de défendre son dernier enjeu, et comme elle avait bravement déclaré la guerre, de la mener bravement. Hélas! est-il spectacle plus lamentable que celui de la lâcheté ayant la malchance de ne pouvoir agir que par un coup de vigueur? Tous ces hommes n'avaient rien prévu. Il n'était venu à l'esprit d'aucun d'eux que César, de façon ou d'autre, saurait bien rendre coup pour coup, et que surtout Pompée et Crassus, en se rapprochant de lui, noueraient aussitôt une alliance plus que jamais étroite. L'aveuglement du parti semble incroyable, et pourtant on s'en rend compte quand on passe en revue l'armée de l'opposition constitutionnelle dans le Sénat. Caton, à la

48 av. J.-C.

56.

L'aristocratie
se soumet.